



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

CONSERVATION DES HABITATS TERRESTRES AU CANADA

Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le président

Harold Albrecht

FÉVRIER 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**CONSERVATION DES HABITATS TERRESTRES
AU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
de l'environnement et du développement durable**

**Le président
Harold Albrecht**

**FÉVRIER 2014
41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION**

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT

Harold Albrecht

VICE-PRÉSIDENTS

François Choquette

L'hon. John McKay

MEMBRES

Dennis Bevington

Colin Carrie

Mylène Freeman

Robert Sopuck

Brian Storseth

Lawrence Toet

Stephen Woodworth

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Robert Aubin

Charmaine Borg

Rob Clarke

Fin Donnelly

Megan Anissa Leslie

James Lunney

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Christine Holke David

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Penny Becklumb, analyste

Tim Williams, analyste

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT

Harold Albrecht

VICE-PRÉSIDENTS

Kirsty Duncan

Megan Anissa Leslie

MEMBRES

François Choquette

James Lunney

François Pilon

Anne Minh-Thu Quach

Michelle Rempel

Robert Sopuck

Brian Storseth

Lawrence Toet

Stephen Woodworth

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Lysane Blanchette-Lamothe

Corneliu Chisu

Linda Duncan

Pierre Jacob

Chungsen Leung

Laurin Liu

L'hon. John McKay

Costas Menegakis

Joyce Murray

L'hon. Geoff Regan

Mark Strahl

Lise St-Denis

Mike Wallace

GREFFIERS DU COMITÉ

Christine Holke David

Guillaume La Perrière

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Penny Becklumb, analyste

Tim Williams, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la conservation des habitats terrestres au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| A. Intervenants engagés dans la conservation des habitats terrestres | 2 |
| B. Informations à la disposition du public sur la conservation des habitats terrestres | 5 |
| C. Les groupes de conservation des habitats terrestres les plus efficaces et les actions qu'ils mènent | 7 |
| 1. L'importance des partenariats | 11 |
| D. Définir et inventorier les terres protégées au Canada..... | 13 |
| E. Gestion efficace des habitats terrestres et du rétablissement des espèces..... | 16 |
| 1. Terres humides..... | 19 |
| 2. Témoignages concernant la <i>Loi sur les espèces en péril</i> | 21 |
| F. Comment le gouvernement fédéral peut accroître les efforts déployés en matière de conservation des habitats terrestres au Canada | 24 |
| 1. Établir un réseau national de zones protégées..... | 25 |
| 2. Assouplir les mesures d'atténuation | 25 |
| 3. Établir des programmes incitatifs et élargir ceux en place..... | 26 |
| 4. Fournir du financement..... | 27 |
| 5. Recueillir et transmettre de l'information | 28 |
| 6. Appuyer la planification de la conservation des habitats terrestres | 29 |
| 7. Conserver un rôle de chef de file..... | 30 |
| 8. Terminer le Plan national de conservation | 30 |
| CONCLUSION | 32 |
| LISTE DES RECOMMANDATIONS..... | 33 |
| ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS..... | 35 |
| ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES, 41 ^E LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION | 39 |
| ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES, 41 ^E LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION | 41 |
| DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT | 43 |
| OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA..... | 45 |

CONSERVATION DES HABITATS TERRESTRES AU CANADA

INTRODUCTION

Dans son discours du Trône de 2011, le gouvernement du Canada avait annoncé son intention d'élaborer un plan national de conservation. Depuis lors, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes (le « Comité ») a réalisé trois études à l'appui de l'élaboration d'un tel plan par le gouvernement fédéral, notamment une étude contenant des recommandations à l'intention du ministre de l'Environnement du Canada¹, ainsi qu'une étude sur les pratiques de conservation urbaine au pays². Le présent rapport résume les conclusions tirées de la troisième étude du Comité, qui se concentre sur la conservation des habitats terrestres au Canada.

L'habitat se définit comme le « lieu ou type de site où un organisme ou une population existe à l'état naturel. Au cours de leur vie, certaines espèces peuvent avoir besoin de différents habitats à différentes fins³. » La dégradation et la perte des habitats sont largement reconnues comme étant de loin la plus grande menace qui pèse sur la biodiversité au Canada et à l'échelle mondiale⁴.

L'une des principales causes de la perte et de la dégradation des habitats est la conversion des aires « naturelles » en terres consacrées à l'agriculture ou au développement urbain, ce qui entraîne normalement une réduction de la biodiversité. Cependant, les paysages agricoles offrent un habitat important pour certaines espèces, dont environ la moitié des espèces de vertébrés terrestres jugées en péril à l'échelle nationale⁵.

Il faut donc considérer la conservation des habitats en tenant compte de la complexité du contexte historique de l'impact des activités humaines. C'est pourquoi, dans son étude visant à présenter des recommandations concernant l'élaboration du Plan national de conservation, le Comité

1 Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et du développement durable [ENVI], [Étude visant à présenter des recommandations concernant l'élaboration d'un plan de conservation national](#), troisième rapport, 1^{re} session, 41^e législature, juin 2012.

2 ENVI, [Pratiques de conservation urbaine au Canada](#), septième rapport, 1^{re} session, 41^e législature, avril 2013.

3 Environnement Canada, [Stratégie canadienne de la biodiversité : Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique, 1995](#).

4 Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, [Perspectives mondiales de la diversité biologique 3](#), 2010, et Gouvernement du Canada, [4^e Rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique](#).

5 Gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, [Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010](#).

...propose d'inclure dans la définition de conservation, qui sera adoptée en fin de compte pour le Plan, la protection des ressources naturelles (dont la définition inclut les biens et services écologiques, par exemple, la lutte contre les inondations par la protection des milieux humides) et des écosystèmes et d'intégrer la notion d'utilisation durable ainsi que les territoires exploités⁶.

Le 14 février 2013, le Comité a convenu d'entreprendre une étude sur la conservation des habitats terrestres au Canada afin de trouver par quels moyens le Plan de conservation national pourrait compléter et améliorer les efforts déployés actuellement dans ce domaine. En outre, le Comité a décidé que l'étude se concentrerait sur les écosystèmes terrestres et qu'elle chercherait à répondre aux questions suivantes :

- a. Quels types d'intervenants retrouve-t-on dans la conservation des habitats et quelle proportion de l'ensemble des efforts déployés au Canada représentent-ils?
- b. Le Canada dispose-t-il de savoirs et de compétences du domaine public en matière de conservation des habitats? Quelles sont les sources de cette information et comment est-elle communiquée?
- c. Quels groupes ou organismes s'occupant de conservation des habitats sont les plus efficaces et quelles mesures prennent-ils à cet effet?
- d. Comment définit-on les « terres protégées » et comment en tient-on compte au Canada? Cette définition diffère-t-elle de celle qu'en donnent d'autres pays?
- e. En matière de rétablissement d'une espèce, comment les pratiques exemplaires de gestion et d'initiatives de gérance se comparent-elles avec les mesures normatives ou prescrites par le gouvernement?
- f. Comment le gouvernement fédéral pourrait-il accroître les efforts déployés en matière de conservation des habitats au Canada⁷?

Par ailleurs, étant donné l'importance des terres humides au Canada, le Comité a décidé de consacrer deux réunions à la conservation de ces terres.

Le Comité a réalisé cette étude au printemps 2013; il a tenu 13 réunions au cours desquelles il a entendu des dizaines de témoins. Le Comité est maintenant en mesure de présenter ses conclusions et ses recommandations en répondant aux six questions sur la conservation des habitats au Canada.

A. Intervenants engagés dans la conservation des habitats terrestres

Pour comprendre comment encourager les efforts de conservation des habitats au Canada, il importe de savoir d'abord qui les déploie. La première des six questions posées aux témoins consistait à déterminer qui sont les intervenants engagés dans la

6 ENVI (2012).

7 ENVI, [Procès-verbal](#), 1^{re} session, 41^e législature, 14 février 2013.

conservation des habitats. De façon très générale, chaque Canadien a un rôle à jouer à ce chapitre. Comme l'a fait remarquer un témoin :

Il faut élargir ce concept d'intervenant et faire participer l'ensemble de la société. Cette affirmation peut sembler banale, mais il faut que tous comprennent que s'ils respirent, boivent de l'eau et consomment des produits de l'agriculture et des ressources naturelles, c'est qu'ils sont eux-mêmes des intervenants⁸.

Même si la conservation des habitats concerne tous les citoyens, dans le cadre du présent rapport, le Comité s'est concentré sur les intervenants activement engagés dans le domaine. Tous les ordres de gouvernement sont clairement concernés étant donné leur rôle en matière de réglementation, d'expertise et d'exécution des programmes. En outre, de nombreuses autres organisations, des chasseurs et des pêcheurs, des agriculteurs et des éleveurs, des communautés autochtones, des collectivités rurales, des groupes communautaires, des propriétaires fonciers, des entreprises, des industries et des scientifiques interviennent aussi activement dans la conservation des habitats.

Évidemment, beaucoup de témoins ont parlé des organismes voués à la conservation et de l'importance du travail qu'ils accomplissent tant à l'échelle locale que régionale, nationale et même internationale. Des groupes comme Conservation de la nature Canada, Canards Illimités Canada, Nature Canada, la Société pour la nature et les parcs du Canada, la Fondation David Suzuki, la Fondation Delta Waterfowl, Ambioterra, les offices de protection de la nature de l'Ontario, les conseils régionaux de l'environnement du Québec ainsi que les sociétés nationales et provinciales pour la protection des sites naturels figurent parmi les nombreux organismes cités. Ces derniers jouent un rôle majeur dans la réalisation de projets sur le terrain, mais aussi dans la promotion de meilleures lois, politiques ou initiatives en matière de conservation des habitats⁹.

D'autres intervenants, comme les chasseurs et les pêcheurs, sont directement concernés par la conservation des espèces sauvages et de leur habitat. Comme l'a déclaré un représentant d'Habitat faunique Canada :

Il faut reconnaître que ce sont les pêcheurs à la ligne et les chasseurs qui ont fondé le mouvement de conservation en Amérique du Nord et financé le gros de la conservation des habitats. Ils continuent à contribuer en acquittant des frais de licences et de permis et en consacrant temps et argent à des projets de conservation et à des activités de financement¹⁰.

Canards Illimités Canada est un exemple d'organisme de conservation créé par des chasseurs de sauvagine qui ont compris la nécessité de protéger les milieux humides. Aujourd'hui, Canards Illimités Canada compte près de 139 000 membres au sein des

8 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 16 avril 2013 (Len Ugarenko, président, Habitat faunique Canada).

9 Voir *ibid.* (Bill Wareham, chef de projet de la science, Fondation David Suzuki).

10 *Ibid.* (Ugarenko).

collectivités, dont plus de 6 200 bénévoles¹¹. La Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario est une autre de ces organisations qui a contribué, par les informations qu'elle a fournies, à la réalisation de cette étude. Le représentant de la Fédération a déclaré devant le Comité que plus de 100 de ses membres ou clubs affiliés se sont donnés comme priorité de « mettre en œuvre des projets de conservation des poissons et de la faune sur le terrain et dans l'eau¹² ». Tous ces gens, qui s'investissent personnellement dans la protection de la faune, représentent une base de soutien importante de la conservation des habitats au Canada.

Les peuples et les communautés autochtones dépendent aussi directement du bon fonctionnement des écosystèmes et des habitats. Pour de nombreux Autochtones, l'exploitation durable des richesses naturelles — ce qui implique la conservation des habitats — fait partie de leur mode de vie protégé par la Constitution. Comme l'a expliqué un témoin autochtone, « habitat » signifie lieu de vie, et pour le protéger, il faut pouvoir l'utiliser et le partager¹³. Par ailleurs, certaines Premières Nations jouent un rôle prépondérant dans la promotion d'une meilleure protection de la faune et des territoires qui garantissent leurs moyens de subsistance¹⁴.

Beaucoup d'autres groupes, dans la communauté, participent de manière importante à la conservation des habitats. Qu'il s'agisse de groupes d'écoliers nettoyant les berges d'un cours d'eau ou de groupes impliqués dans leur quartier¹⁵, tous consacrent temps et énergie à la conservation des habitats en mettant à profit leurs connaissances en la matière.

La communauté scientifique fait aussi partie des groupes qu'a entendus le Comité tout au long de son étude. L'information scientifique constitue d'ailleurs un volet important de l'ensemble des connaissances requises pour assurer l'efficacité des efforts de conservation.

Les intervenants qui sont aussi proches de la terre sont les propriétaires fonciers et ceux qui vivent de la terre, comme les cultivateurs et les éleveurs. Un témoin a déclaré que l'agriculture offre un habitat à 550 espèces de vertébrés terrestres, parmi lesquelles 220 sont considérées comme étant en péril¹⁶. Les fermiers, les éleveurs et d'autres propriétaires terriens peuvent contribuer à créer des habitats où ces espèces pourront habiter, et les protéger en adoptant des pratiques exemplaires.

11 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 2 mai 2013 (Greg Siekaniec, chef de la direction, Canards Illimités Canada).

12 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 7 mai 2013 (Terry Quinney, directeur provincial, Service des pêches et de la faune, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario).

13 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 18 avril 2013 (Joshua McNeely, directeur général pour Ikanawtiket, Conseil des peuples autochtones des Maritimes).

14 Voir ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 23 avril 2013 (Lisa King, directrice, Société de relations avec l'industrie, Première nation Athabasca Chipewyan).

15 ENVI (16 avril 2013) (Ugarenko).

16 ENVI (23 avril 2013) (Ron Bonnett, président, Fédération canadienne de l'agriculture).

Enfin, beaucoup d'entreprises et d'industries ont aussi un intérêt dans la conservation des habitats. Pour bénéficier du soutien des communautés dans lesquelles elles travaillent, ces entreprises et industries doivent produire de manière responsable. Plusieurs associations représentant le secteur industriel, comme l'Association minière du Canada, l'Association canadienne de l'électricité et l'Association canadienne des producteurs pétroliers, ont présenté au Comité leurs efforts en matière de conservation des habitats, dont des exemples sont donnés dans la partie intitulée « Les groupes de conservation des habitats les plus efficaces et les actions qu'ils mènent », à la page 7 du présent rapport.

B. Informations à la disposition du public sur la conservation des habitats terrestres

Les nombreux intervenants voués à la conservation au Canada se consacrent à différents habitats, travaillent à différentes échelles et suivent différentes approches, comme en menant des projets directement sur le terrain ou en exerçant une influence sur les politiques et les pratiques. Peu importe le lieu choisi ou l'approche adoptée; pour que des mesures de conservation des habitats soient efficaces, il faut qu'elles mettent à profit les connaissances sur les besoins propres au milieu à conserver et permettent l'application des pratiques exemplaires requises dans les circonstances.

En réponse à la deuxième question de l'étude, concernant les connaissances et compétences disponibles en matière de conservation des habitats, des témoins ont parlé de plusieurs sources d'information et expliqué comment ils y ont accès. Bien sûr, les gouvernements possèdent une mine de données. Parmi les sources de renseignements fédérales sur l'habitat, on a cité le Registre public des espèces en péril.

Beaucoup d'autres organisations disposent également de données accessibles à tous. Voici quelques-unes des sources d'information mentionnées :

- les entreprises qui tiennent à jour des bases de données sur les pratiques exemplaires¹⁷;
- les organisations non gouvernementales qui recueillent des informations sur la biodiversité, comme l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute¹⁸;

17 ENVI (7 mai 2013) (Luc Robitaille, président, Holcim Canada Inc., Canadian Business and Biodiversity Council).

18 Fondation Delta Waterfowl, mémoire, 2 mai 2013, p. 4.

- les organisations non gouvernementales qui compilent des données sur les pratiques exemplaires, comme NatureServe Canada¹⁹ et l'Ontario Invasive Plant Council²⁰.

Des témoins ont laissé entendre, toutefois, que même si de multiples organismes disposent de beaucoup de données, ces dernières ne sont pas toujours accessibles facilement ou disponibles dans un format utilisable dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de mesures de conservation des habitats. Un représentant d'Environnement Canada a dit devant le Comité qu'il « y a eu quelques avancées prometteuses dans les nouveaux programmes et les outils géospatiaux^[21] en ligne » qui pourront aider dans la collecte de renseignements « et leur diffusion à une échelle convenable et dans un format pratique pour la planification et la mise en œuvre de la conservation à l'échelon du paysage exploité²² ». Ce témoin a notamment attiré l'attention du Comité sur la Plateforme géospatiale fédérale et de tous les travaux que réalise Ressources naturelles Canada dans le domaine de l'observation de la Terre et de la géomatique²³. Cependant, on a fait remarquer qu'il y a toujours des difficultés liées au « [développement] des capacités des planificateurs de la conservation [pour] mettre en application ces nouveaux outils²⁴ ». On a recommandé que les nouvelles données obtenues grâce à ces avancées technologiques soient prises en compte dans les efforts de conservation des habitats et disponibles afin de renforcer les capacités des planificateurs de la conservation.

Recommandation 1 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler avec différents ordres de gouvernement et intervenants, en reconnaissance du fait qu'ils possèdent des connaissances et ont un rôle clé à jouer à l'appui de la planification de la conservation des habitats, ainsi que de la diffusion et de l'application des pratiques exemplaires.

19 ENVI (7 mai 2013) (Robitaille).

20 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 25 avril 2013 (Kim Barrett, écologiste terrestre principale, Conservation Halton).

21 Les données géospatiales sont « des données associées à un emplacement géographique ». Plusieurs ministères et organismes fédéraux recueillent et utilisent des données géospatiales à différentes fins. Voir Ressources naturelles Canada, [La Plateforme géospatiale fédérale](#).

22 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 26 mars 2013 (Robert McLean, directeur exécutif, Politique sur le programme de protection de la faune, Environnement du Canada).

23 *Ibid.*

24 Robert McLean, directeur exécutif, Politique sur le programme de protection de la faune, Environnement du Canada, allocution d'ouverture, 26 mars 2013, p. 4.

C. Les groupes de conservation des habitats terrestres les plus efficaces et les actions qu'ils mènent

La troisième question posée aux témoins consistait à savoir quels groupes de conservation des habitats sont les plus efficaces et quelles actions ils entreprennent.

Comme l'a appris le Comité, la définition d'« efficacité » varie selon les résultats souhaités. Cette efficacité peut se mesurer en acres de terres protégées, en retour sur les sommes investies ou en nombre de personnes engagées, par exemple²⁵. Pour se prononcer sur les meilleures pratiques, il faut donc savoir quels résultats sont atteints. Même si tout le monde s'entend que l'objectif poursuivi consiste à enrichir la biodiversité, comme l'a fait remarquer un témoin, « la définition de la biodiversité varie selon l'endroit où on se trouve, et elle dépend vraiment des valeurs personnelles inculquées aux gens dès l'enfance, en quelque sorte²⁶ ».

Malgré ces éléments complexes, plusieurs témoins ont souligné ce qui caractérise, de façon générale, les organismes efficaces voués à la conservation. Ils ont notamment fait remarquer que la « conservation des habitats est, en fin de compte, une question locale », et que les groupes efficaces sont ceux « qui ont des connaissances de première main sur les pressions et les enjeux environnementaux » visant la conservation des habitats²⁷. Certains témoins ont insisté sur la très grande efficacité des initiatives volontaires d'intendance lancées par la collectivité pour l'établissement de solutions à long terme²⁸. Les groupes capables de réduire leurs frais généraux tout en menant à bien des projets concrets ont la réputation d'être efficaces²⁹, tout comme ceux qui consultent les communautés autochtones, tiennent compte de leurs points de vue et intègrent leur savoir-faire traditionnel. Par exemple, les connaissances traditionnelles sur le saumon rouge, dans le bassin de l'Okanagan, ont été essentielles dans la planification et la mise en œuvre réussies des efforts de rétablissement de cette espèce³⁰.

D'autres témoins ont souligné l'efficacité de deux organisations en particulier : Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada, qui ont toutes deux été entendues par le Comité.

Canards Illimités Canada a énuméré devant le Comité sept qualités que possèdent des organisations efficaces :

- elles ont une vocation scientifique;

25 ENVI (16 avril 2013) (Ugarenko).

26 ENVI (26 mars 2013) (McLean).

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*

29 ENVI (16 avril 2013) (Ugarenko).

30 ENVI (18 avril 2013) (chef Byron Louis, représentant la Bande indienne d'Okanagan, Assemblée des Premières Nations).

- elles bénéficient d'un appui dans les collectivités;
- elles tirent parti des ressources pour mettre en œuvre leurs programmes;
- leurs programmes ciblent des habitats prioritaires;
- leur démarche de conservation prend en compte l'ensemble du territoire;
- elles tendent la main à d'autres intervenants et collaborent avec eux;
- elles préconisent une gestion adaptative afin d'améliorer continuellement leurs programmes³¹.

Canards Illimités Canada a insisté sur l'importance des avantages quantifiables pour la société du travail qu'elle accomplit :

Songez au fait que la superficie protégée par Canards Illimités Canada en une seule année rapporte plus de 4 milliards de dollars en bienfaits sociétaux tels que : la lutte contre les inondations, régulation du climat, purification de l'eau, stimulation du tourisme et des activités récréatives, et ainsi de suite. Imaginez maintenant que ces avantages soient éradiqués, anéantis, parce que des milieux humides qu'on pourrait protéger sont détruits³².

Une des réalisations de Canards Illimités Canada consiste à établir des ententes de conservation qui empêchent les propriétaires fonciers de drainer et d'endommager les milieux humides se trouvant sur leurs terres, ainsi qu'à acheter des territoires pour restaurer les milieux humides et fixer des ententes de conservation avant de revendre les territoires en question³³.

Pour sa part, Conservation de la nature Canada a mis l'accent sur les réalisations suivantes, qui découlent de l'investissement de 225 millions de dollars réalisé par le gouvernement fédéral en 2007 dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles :

- [Conservation de la nature Canada], de même que Canards Illimités Canada et les 17 fiducies foncières, avons à ce jour, conservé un total de plus de 875 000 acres³⁴ dans les 10 provinces;
- nous avons protégé l'habitat naturel de 148 espèces en péril;

31 Canards Illimités Canada, mémoire, 2 mai 2013, p. 2.

32 ENVI (2 mai 2013) (Siekaniec).

33 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 28 mai 2013 (Karla Guyn, directrice de la planification de la conservation, Canards Illimités Canada).

34 Une acre équivaut à 0,004 km²; 1 km² correspond à 247 acres.

- des gens, des représentants du secteur privé et d'autres membres ont obtenu des fonds de contrepartie du gouvernement fédéral de l'ordre de près de 2 \$ pour chaque dollar investi³⁵.

Comme l'ont indiqué de nombreux témoins, les organismes de conservation efficaces, comme Canards Illimités Canada ou Conservation de la nature Canada, travaillent en partenariat avec des propriétaires fonciers privés et d'autres intervenants.

On a souligné le travail de Canards Illimités Canada en ce qui a trait à l'élaboration de plans agroenvironnementaux destinés à aider les exploitants de fermes laitières à garder leurs effluents hors des zones humides et à empêcher les bovins de contracter le piétin en se mouillant dans les cours d'eau et les zones humides³⁶. On a aussi cité en exemple les partenariats conclus entre Canards Illimités Canada et les producteurs céréaliers pour semer du blé d'hiver qui permet à la faune de nicher dans les champs où les agriculteurs n'ont pas à travailler au printemps³⁷. D'autres témoins ont également souligné les partenariats que Canards Illimités Canada a développés avec des éleveurs³⁸.

Conservation de la nature Canada s'efforce aussi à bâtir des partenariats avec des propriétaires fonciers et des communautés. John Lounds, président de cette organisation, a déclaré :

Nous savons que certains des meilleurs intendants de la terre sont les gens qui y vivent. Des ententes novatrices conclues avec des éleveurs et des agriculteurs nous aident à soutenir les territoires fonctionnels où coexistent la conservation et l'agriculture. Au moyen de mesures volontaires et en travaillant de concert avec des propriétaires fonciers qui le souhaitent, nous avons constamment pu obtenir des résultats gagnants pour la nature³⁹.

Les organismes voués à la conservation aussi efficaces que Conservation de la nature Canada multiplient souvent les effets de leurs projets grâce à des leviers financiers comme celui fourni par la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario. Le Programme de participation communautaire à la gestion des poissons et de la faune de cette organisation a commencé avec un investissement de 1 million de dollars par année du gouvernement ontarien, qu'on a fait fructifier pour finalement disposer de 20 millions de dollars par année en appui à ce programme. M. Terry Quinney, de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, a déclaré que « [p]lus de 35 000 bénévoles communautaires ont contribué pour plus de 200 000 années-personnes pour appuyer 600 projets partout dans la province, tels que la restauration de l'habitat, l'élevage et

35 ENVI (2 mai 2013) (John Lounds, président, Conservation de la nature Canada).

36 ENVI (16 avril 2013) (Ugarenko).

37 ENVI (23 avril 2013) (Richard Phillips, directeur général, Producteurs de grains du Canada).

38 ENVI, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 30 avril 2013 (Bob Lowe, vice-président, Comité de l'environnement, Canadian Cattlemen's Association).

39 ENVI (2 mai 2013) (Lounds).

l'ensemencement de poissons, la plantation d'arbres et le clôturage et la stabilisation des berges des cours d'eau⁴⁰ ».

M. Bob Bleaney, représentant l'Association canadienne des producteurs pétroliers, a résumé le succès de ces groupes et d'autres, en ces termes :

Les organismes de conservation axés sur des objectifs pratiques tels que Conservation de la nature Canada, Canards Illimités Canada et l'Alberta Conservation Association doivent leur efficacité à leur capacité de collaborer avec de multiples intervenants. Ils reconnaissent en outre la nécessité de gérer les paysages à long terme ainsi que la valeur des « paysages fonctionnels », un des nombreux outils de conservation des habitats. Ils doivent en outre une partie de leur efficacité à leur capacité technique de classer par ordre d'importance les projets de conservation des habitats, puis de les réaliser et d'en évaluer l'efficacité. Leurs priorités correspondent aux objectifs nationaux ou provinciaux en matière de conservation des habitats et ils ont la capacité de mobiliser des ressources pour obtenir des résultats meilleurs en matière de conservation. Ils jouissent en outre, auprès des Canadiens, d'une excellente réputation⁴¹.

Cependant, les groupes voués à la conservation des habitats ne sont pas les seuls à prendre des mesures de conservation efficaces. L'industrie y participe aussi. Par exemple, les entreprises forestières gèrent divers habitats ou les stades de développement à long terme des forêts sur de vastes étendues naturelles⁴². Les membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) gèrent environ 90 millions d'hectares de terres, ce qui représente près du double de la superficie de la Suède. Pour être membres de l'Association, les entreprises doivent certifier leurs activités forestières conformément à un système de certification approuvé de gestion durable des forêts. L'exigence la plus importante, pour obtenir une certification, est de protéger la biodiversité. Au Canada, les activités forestières réalisées sur environ 150 millions d'hectares sont gérées en fonction de normes de certification reconnues. En outre, les membres de l'APFC doivent également être signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne⁴³.

D'autres associations de l'industrie ont aussi adopté des pratiques en matière de conservation des habitats. L'Association minière du Canada demande à ses membres de rendre publique une série d'indicateurs de rendement, dont la biodiversité, dans le cadre de son initiative Vers un développement minier durable⁴⁴. L'Association canadienne de l'électricité a déclaré qu'un de ses membres — Ontario Power Generation (OPG) — a investi dans d'importantes initiatives de conservation et de restauration des habitats dans les collectivités où il est présent. Par exemple, depuis 2000, par l'intermédiaire de ses

40 ENVI (7 mai 2013) (Quinney).

41 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 9 mai 2013 (Bob Bleaney, vice-président, Association canadienne des producteurs pétroliers).

42 ENVI (26 mars 2013) (McLean).

43 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 30 mai 2013 (Mark Hubert, Leadership environnemental, Association des produits forestiers du Canada).

44 *Ibid.* (Pierre Gratton, président et chef de la direction, Association minière du Canada).

partenaires de conservation, OPG « a planté plus de cinq millions d'arbres et d'arbustes indigènes sur plus de 2 500 hectares de terre [...] afin de favoriser le rétablissement des espèces animales mises en péril par la fragmentation de l'habitat⁴⁵ ». OPG a également créé un habitat favorable aux amphibiens et au ventre rouge du Nord dans son bassin de décantation de Clarington⁴⁶. L'Association nucléaire canadienne a décrit quelques-uns des projets de conservation des habitats entrepris par ses membres. Par exemple, la société Cameco a élaboré un programme de surveillance du caribou des bois dans la région qu'elle exploite, située dans le nord de la Saskatchewan⁴⁷.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers est une autre organisation de l'industrie ayant expliqué au Comité certaines des mesures que prennent ses membres pour assurer la conservation des habitats. Par exemple, l'industrie pétrolière a investi dans la recherche, par le truchement d'entités tierces, pour comprendre les distributions et l'écologie d'espèces comme le caribou, le tétras des armoises, le renard véloce et le grizzly. Les données recueillies grâce à ces travaux de recherche sont utilisées dans la planification de projets afin d'éviter certaines aires à des moments particuliers, comme pendant les mises bas, tout en permettant à l'industrie de poursuivre ses activités⁴⁸.

Ce ne sont pas non plus tous les groupes de conservation efficaces qui se consacrent exclusivement à des projets sur le terrain; certains se spécialisent dans les campagnes de sensibilisation et cherchent à influencer les politiques. Par exemple, le Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité – nouvellement créé – contribue à faire « comprendre et à intégrer la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité, et les services écosystémiques qu'elles fournissent dans le cadre de leur planification à long terme et de leurs activités quotidiennes⁴⁹ ». D'autres groupes travaillent à la prise de décisions stratégiques et réglementaires sur une plus grande échelle⁵⁰.

1. L'importance des partenariats

Comme on l'a indiqué précédemment, les groupes efficaces en matière de conservation travaillent souvent en partenariat. Différents intervenants et groupes apportent des compétences, des connaissances, des ressources et des points de vue qui leur sont propres, lesquels, une fois mis en commun et en pratique dans un projet ou une initiative unique de conservation des habitats, donnent souvent d'excellents résultats.

La réintroduction réussie du putois d'Amérique dans le Parc national des Prairies, dans le sud de la Saskatchewan, illustre bien la nécessité de travailler en collaboration.

45 *Ibid.* (Dan Gibson, scientifique principal en environnement, Division Hydro Environnement, Ontario Power Generation Inc., Association canadienne de l'électricité).

46 ENVI (9 mai 2013) (Heather Kleb, présidente intérimaire, Association nucléaire canadienne).

47 *Ibid.*

48 *Ibid.* (David Pryce, vice-président, Opérations, Association canadienne des producteurs pétroliers).

49 ENVI (7 mai 2013) (Robitaille).

50 ENVI (16 avril 2013) (Wareham).

Dans ce cas précis, les zoos de Toronto et de Calgary ont élevé les animaux avant de les relâcher dans le parc. Les collèges de médecine vétérinaire de partout au Canada ont mis en commun leur expertise pour déceler et contrôler les maladies et les parasites menaçant l'espèce. Des scientifiques ont étudié divers aspects de la biologie du putois afin de faciliter sa réintroduction. Le Fish and Wildlife Service des États-Unis a fait part de son expertise dans l'élevage et la remise en liberté et la surveillance des animaux de cette espèce. Des fondations et des particuliers ont fait des dons en argent. Des gens ont aussi donné de leur temps (par exemple, plusieurs personnes ont passé des nuits à monter la garde dans le parc afin de suivre ces animaux nocturnes relâchés dans la nature). Un représentant de Parcs Canada a déclaré qu'« [a]ucune organisation n'a [...], à elle seule, une expertise si diversifiée [...] [C]ette réussite n'aurait jamais été possible sans la participation d'un grand nombre de personnes et d'organismes⁵¹ ».

Le Comité a appris qu'il existe de nombreux autres partenariats réussis entre les intervenants œuvrant dans le domaine de la conservation. Par exemple, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, une initiative continentale visant à conserver l'habitat de ce gibier d'eau, est établi et mis en œuvre grâce à des partenaires locaux, notamment des propriétaires fonciers, des organisations de chasse à la sauvagine, les gouvernements fédéral et provinciaux, des partenaires financiers de l'industrie et d'autres intervenants qui mettent à profit leurs connaissances et leurs compétences en plus de donner de leur temps. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a permis la préservation permanente de plus de 8 millions d'hectares d'habitat, et 41 millions d'hectares additionnels ont été directement visés par des activités d'intendance⁵².

Tout au long de l'étude, des témoins ont aussi abondamment parlé du concept des Services de diversification des modes d'occupation des sols (ALUS), un programme qui permet de dédommager des agriculteurs pour les services environnementaux que procure à la société leur intendance des habitats. Ce programme populaire, dont plusieurs témoins ont vanté l'efficacité, est le résultat de partenariats conclus entre des agriculteurs, des organismes de conservation, des fondations et le gouvernement⁵³.

Le dernier exemple vient de l'Ontario, où les offices de protection de la nature établissent des partenariats avec des municipalités pour gérer l'eau et les ressources naturelles sur l'ensemble de leurs territoires dans un bassin hydrographique. Un représentant de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand a expliqué au Comité en quoi consiste le partenariat établi par ce groupe avec les agences fédérales et provinciales, le secteur privé et les collectivités locales; une initiative destinée à protéger la

51 ENVI (26 mars 2013) (Rob Prosper, vice-président, Établissement des aires protégées et conservation, Parcs Canada).

52 *Ibid.* (McLean).

53 Voir ENVI (2 mai 2013) (Jonathan Scarth, vice-président principal, Fondation Delta Waterfowl), ENVI (25 avril 2013) (Doug Chorney, président, Keystone Agricultural Producers) et ENVI (23 avril 2013) (Bonnett).

réserve d'espèces sauvages de Luther Marsh, qui est « l'un des plus riches habitats du sud de l'Ontario » où trouvent refuge près de 250 espèces d'oiseaux⁵⁴.

Les témoignages entendus tout au long de la présente étude tendent tous vers la même conclusion résumée par un témoin en ces termes : « Les groupes les plus efficaces sont ceux qui forment des partenariats à l'échelle de la collectivité ou du paysage⁵⁵. »

Recommandation 2 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada tienne compte, dans ses efforts de conservation des habitats, des efforts locaux et régionaux à ce chapitre et qu'il reconnaisse les pratiques de conservation des habitats adoptées par les entreprises et l'industrie canadiennes.

D. Définir et inventorier les terres protégées au Canada

La quatrième question sur laquelle s'est penché le Comité dans le cadre de son étude concerne la définition des terres protégées. La question de la définition est pertinente parce que les signataires de la *Convention sur la diversité biologique*, dont fait partie le Canada, se sont fixé des objectifs mondiaux ambitieux de conservation en s'engageant à conserver, d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que 10 % des zones côtières et marines. Cela constitue l'essentiel du 11^e objectif d'Aichi, adopté en octobre 2010 dans le cadre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011–2020, conformément à la Convention. Actuellement, le Canada s'affaire à transposer cet objectif d'Aichi, et d'autres, en cibles nationales⁵⁶.

Dans son inventaire des terres sauvegardées conformément à l'objectif 11 d'Aichi, le Canada n'inclut actuellement que les zones protégées comme les parcs nationaux et provinciaux ainsi que les réserves nationales de faune. Le gouvernement du Canada s'en remet à la définition de l'aire protégée donnée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et qui est « une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres⁵⁷ ». À la lumière de cette définition, le gouvernement a indiqué que jusqu'à présent, environ 10 % du territoire est protégé au Canada⁵⁸.

54 ENVI (30 avril 2013) (Joe Farwell, agent administratif principal, Office de protection de la nature de la rivière Grand).

55 Robert McLean, directeur exécutif, Politique sur le programme de protection de la faune, ministère de l'Environnement, déclaration d'ouverture, 26 mars 2013, p. 2.

56 ENVI (26 mars 2013) (McLean).

57 Environnement Canada, [Rapport sur les plans et priorités 2013–2014](#), p. 17, encadré 3. Voir également [Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées](#), document édité par Nigel Dudley, Union internationale pour la conservation de la nature, Gland, Suisse, 2008, p. 10.

58 Voir ENVI (26 mars 2013) (McLean) et Environnement Canada, [Aires protégées, comparaison à l'échelle internationale](#).

Il convient de souligner que ces 10 % n'incluent pas les terres protégées par des intérêts privés, comme celles sauvegardées en vertu du Programme de conservation des zones naturelles, dont on a parlé précédemment, même si selon le libellé de l'objectif 11 d'Aichi, ces terres pourraient être prises en compte⁵⁹. D'après le gouvernement, si le Canada devait inclure les terres protégées par des intérêts privés dans les territoires sauvegardés au pays, ce pourcentage augmenterait de 2 points⁶⁰. Un autre témoin s'est montré plus optimiste, prétendant que le Canada pourrait se classer premier au monde pour le nombre d'aires protégées si toutes les terres sauvegardées pouvaient être incluses dans l'inventaire national⁶¹.

Ce chiffre de 10 % ne prend pas non plus en considération les terres protégées par les Autochtones, lesquelles, selon un témoin, devraient aussi figurer dans les statistiques que tient le Canada⁶². Du reste, comme l'a souligné un autre témoin, les modèles de protection autochtones insistent sur le fait que la « conservation » est indissociable d'une « utilisation durable », un principe mis en évidence dans la *Convention sur la diversité biologique*⁶³.

Toutefois, mesurer les « intrants », c'est-à-dire le nombre d'acres de terres protégées, peut se révéler moins intéressant que mesurer les « extrants », ce qui consiste à déterminer jusqu'à quel point les écosystèmes sont sains et propices à un accroissement de la biodiversité⁶⁴. Comme l'a expliqué un témoin, « ajouter l'île d'Ellesmere dans la catégorie des territoires protégés n'aide pas vraiment à assurer la survie des antilocapres dans le sud des Prairies. Il faut savoir plus précisément ce que le Canada a fait dans le domaine de la conservation de façon plus éclairée, compte tenu de l'important territoire et des merveilles de nos écosystèmes⁶⁵. »

Le Comité a reçu une lettre d'un conseiller de l'UICN où il est dit que les aires protégées privées peuvent être comptées comme « aires protégées » suivant la définition de l'UICN et que, suivant la définition de l'UICN, il n'est pas nécessaire qu'une aire protégée comprenne les droits d'exploitation du sous-sol⁶⁶. Cependant, selon une lettre de

59 Voir Stephen Woodley et autres, « [Meeting Aichi Target 11: What Does Success Look Like for Protected Area Systems?](#) », *Parks*, vol. 18.1, 2012, p. 23. [ANGLAIS SEULEMENT]

60 ENVI (26 mars 2013) (McLean).

61 Pour de plus amples informations, voir ENVI (2 mai 2013) (Lounds) et Stephen Woodley, conseiller principal, Programme mondial des aires protégées, Union internationale pour la conservation de la nature, lettre au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, 16 mai 2013.

62 ENVI (23 avril 2013) (Alison Woodley, directrice nationale de conservation, Société pour la nature et les parcs du Canada).

63 ENVI (18 avril 2013) (McNeely).

64 ENVI (2 mai 2013) (Scarth).

65 ENVI (2 mai 2013) (Michael Bradstreet, vice-président, Conservation, Conservation de la nature Canada).

66 Stephen Woodley, conseiller principal, Biodiversité et changements climatiques, Programme sur les aires protégées, Union internationale pour la conservation de la nature, lettre envoyée au greffier du Comité ENVI (Objet : Intervention devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable le jeudi 2 mai 2013), 16 mai 2013.

Conservation de la nature Canada, une recommandation de l'UICN « demande à tous les États membres de l'UICN d'interdire par la loi toutes les activités de prospection et d'exploitation des ressources minérales dans les aires protégées correspondant aux catégories I à IV ⁶⁷. » La même lettre contient l'extrait suivant du « Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'UICN 2008 » publié par le Conseil canadien des aires écologiques :

Pour les sites dont elles sont propriétaires, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) doivent avoir le mandat clairement établi d'acheter ou de posséder des terres à des fins de protection de la diversité biologique et pour politique d'empêcher par tous les moyens à leur disposition (en refusant le consentement du propriétaire, par exemple) la prospection, l'exploration et l'extraction des ressources souterraines sur ses terres⁶⁸.

Il ne semble pas clair si les terres privées conservées par Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada, entre autres, devraient être considérées comme répondant à la définition d'« aire protégée » et que la privation des droits d'exploitation du sous-sol ne devrait pas les exclure de la définition d'« aire protégée » vu que, à cause des particularités de la division des pouvoirs au Canada, les droits d'exploitation du sous-sol appartiennent aux provinces et que ces terres peuvent répondre à la définition suivant les objectifs d'Aichi de ce qui constitue « une aire de conservation efficace ».

Cette approche est conforme au libellé de l'objectif 11 d'Aichi, qui insiste sur la nécessité de protéger des « zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes⁶⁹ ». Cet objectif vise également la sauvegarde des terres au moyen de « réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés⁷⁰ ». Pour que cet objectif soit atteint, « d'autres mesures de conservation effectives par zone⁷¹ » peuvent être prises pour protéger les aires naturelles. Un représentant du gouvernement fédéral a expliqué que ces aires naturelles peuvent inclure des zones non perturbées ainsi que des zones qui ont été exploitées puis remises en état, à condition qu'elles soient biologiquement productives et permettent le maintien des espèces voulues⁷². Enfin, comme l'indique l'objectif 11 d'Aichi, les aires protégées doivent être « intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin⁷³ ».

67 Bradstreet, lettre envoyée au greffier du Comité ENVI, 14 juin 2013, citant N. Dudley (dir.), *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, UICN, Suisse, 2008, p. 15.

68 Ibid., citant Conseil canadien des aires écologiques, *Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'UICN*, 2008, p. 8.

69 Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, [Objectifs d'Aichi pour la biodiversité](#).

70 Ibid.

71 Ibid.

72 ENVI (26 mars 2013) (McLean).

73 Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, [Objectifs d'Aichi pour la biodiversité](#).

Le Plan de conservation national est le moyen naturel permettant d'élaborer une initiative globale destinée à créer un système de conservation des terres incluant les aires protégées et les zones sauvegardées par d'autres moyens, qui s'intègre dans le paysage écologique. Ce processus doit se faire en consultation avec divers ordres de gouvernement et d'autres partenaires.

Recommandation 3 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada adopte une définition plus inclusive des « aires protégées » qui tienne compte de toutes les régions du Canada où les habitats d'espèces ont été efficacement conservés; et que le gouvernement du Canada travaille avec d'autres ordres de gouvernement, les propriétaires fonciers et d'autres intervenants à identifier les aires de conservation des habitats, et qu'il veille à ce que toutes ces aires protégées soient pleinement reconnues et prises en considération.

E. Gestion efficace des habitats terrestres et du rétablissement des espèces

La cinquième des six questions posées par le Comité dans le cadre de cette étude, dans le contexte du rétablissement des espèces en péril, consiste à savoir comment les pratiques exemplaires de gestion et les initiatives d'intendance se comparent avec les mesures normatives ou prescrites par le gouvernement. De nombreux témoins étaient d'avis que les programmes d'encouragement étaient des moyens bien plus efficaces, justes et tangibles pour s'assurer de la gestion écologiquement viable des terres privées pour le bien commun⁷⁴.

Plusieurs représentants du secteur agricole ont expliqué que vouloir réglementer ou tout simplement interdire certaines pratiques sur les terres privées n'est pas le meilleur moyen d'obtenir la coopération des propriétaires fonciers⁷⁵. Au moins un témoin a comparé la réglementation à laquelle doivent se soumettre les propriétaires sur leurs terres à une sorte d'expropriation sans dédommagement⁷⁶.

Comme l'a indiqué un témoin, beaucoup d'agriculteurs « gèrent ces terres depuis des années. Ils savent ce qu'ils devraient faire. Ils veulent agir pour le mieux, mais souvent, tout ce qui leur manque, ce sont les ressources financières leur permettant de mettre en œuvre des projets de conservation des habitats sur leurs terrains⁷⁷. »

Contrairement à la réglementation, les programmes qui incitent financièrement les propriétaires fonciers à adopter des pratiques bien précises de conservation des habitats favorisent les partenariats entre le gouvernement, les groupes de conservation et les

74 Par exemple, voir ENVI (23 avril 2013) (Bonnett), ENVI (2 mai 2013) (Scarth), and ENVI (30 avril 2013) (Lowe).

75 Par exemple, voir ENVI (23 avril 2013) (Bonnett) et ENVI (25 avril 2013) (Chorney).

76 ENVI (2 mai 2013) (Scarth).

77 ENVI (25 avril 2013) (Barrett).

propriétaires fonciers. Plutôt que de fixer des objectifs utopiques comme ceux de la loi, ils amènent les propriétaires à coopérer et donnent des résultats concrets sur le terrain⁷⁸.

En outre, on peut se servir des mesures incitatives gouvernementales pour accroître l'appui du secteur privé et ainsi obtenir de meilleurs résultats par rapport à l'investissement initial⁷⁹. Comme l'a indiqué un témoin, « un petit investissement du gouvernement peut suffire aux organismes de conservation pour produire des résultats considérables en matière de conservation⁸⁰ ».

Les témoins ont donné plusieurs exemples de programmes incitatifs efficaces mis en place au Canada, citant à maintes reprises les programmes de planification agroenvironnementale. Dans le cadre de ses programmes provinciaux à frais partagés, les agriculteurs évaluent volontairement les risques environnementaux liés à leurs activités et peuvent obtenir des fonds en vue de l'adoption de pratiques exemplaires de gestion visant à éliminer les risques. Selon un témoin, « le programme de Plans agroenvironnementaux améliore l'utilisation des terres et prévoit aussi des incitatifs financiers et des pratiques de gestion bénéfiques visant à atteindre les objectifs environnementaux⁸¹ ».

Les Services de diversification des modes d'occupation des sols, aussi connus sous le nom de programme ALUS, représentent, selon de nombreux témoins, un « excellent modèle⁸² ». Établi à la fin des années 1990 par la Fondation Delta Waterfowl et Keystone Agricultural Producers, ALUS est un programme de conservation du paysage agricole⁸³. Les agriculteurs qui décident d'y participer peuvent obtenir un remboursement s'ils rétablissent à leur état naturel une partie de leurs terres afin d'offrir un habitat aux espèces sauvages ou d'offrir des services naturels, comme la filtration et le stockage de l'eau. Selon un représentant de la Fondation Delta Waterfowl, ALUS donne l'occasion de « créer un partenariat politiquement durable entre les secteurs privé et public afin qu'ils offrent des mesures incitatives en matière de conservation analogues à la toute aussi importante nouvelle génération de programmes d'infrastructure qui attirent l'appui des trois échelons de gouvernement et du secteur privé⁸⁴ ».

L'Office de protection de la nature de la rivière Grand a donné un exemple de programme incitatif local « qui s'est avéré un franc succès⁸⁵ ». Le groupe a travaillé avec

78 Voir ENVI (23 avril 2013) (Bonnett) et ENVI (25 avril 2013) (Chorney).

79 ENVI (2 mai 2013) (Lounds).

80 ENVI (23 avril 2013) (Bonnett).

81 ENVI (25 avril 2013) (Chorney).

82 Ibid.

83 Keystone Agricultural Producers, la plus importante organisation agricole du Manitoba, représente 7 000 familles agricoles et 19 groupes de produits de base de la province. Voir ENVI (25 avril 2013) (Chorney).

84 ENVI (2 mai 2013) (Scarth).

85 ENVI (30 avril 2013) (Farwell).

les agriculteurs et les partenaires municipaux afin de mettre au point un programme de qualité des eaux rurales. Ce programme permet d'offrir une aide financière aux agriculteurs qui adoptent des pratiques exemplaires de gestion, notamment la création de zones tampons et d'aires d'entreposage du fumier ainsi que le labour de conservation, et ce dans le but de protéger les ressources en eau tout le long du bassin hydrographique⁸⁶. Selon un représentant de l'Office, « [les] partenaires municipaux ont offert des incitatifs financiers et, en un peu plus d'une décennie, près de 34 millions de dollars ont été investis dans près de 5 000 projets de protection des eaux. De cette somme, les subventions ont représenté 13 millions de dollars et la contribution des agriculteurs, en main-d'œuvre, en matériel et en espèces s'est élevée à 20 millions de dollars⁸⁷. »

Les programmes en place, qu'il s'agisse de planification agroenvironnementale, d'ALUS ou du programme de qualité des eaux rurales de l'Office de protection de la nature de la rivière Grand, sont d'excellents exemples de programmes incitatifs favorisant la conservation des habitats sur les terres privées au Canada. Un témoin a toutefois fait la mise au point suivante : « Différents outils sont utiles à différents chapitres. La communication avec certains propriétaires fonciers peut être utile [...] Il existe tout un éventail d'outils d'intendance possibles, et chacun fonctionne mieux que d'autres dans certaines situations⁸⁸. »

Même si la majorité des témoins préféreraient les programmes incitatifs favorisant la conservation des habitats sur les terres privées, beaucoup de témoins ont indiqué que les programmes incitatifs et les règlements sont des outils complémentaires, nécessaires à la restauration et à la conservation des habitats au Canada⁸⁹.

En particulier, un témoin a laissé entendre qu'il fallait non seulement faire appel à des mesures incitatives pour restaurer les zones humides, mais aussi utiliser une structure réglementaire pour protéger celles qui restent⁹⁰. Selon un autre témoin, il faut établir un cadre réglementaire pour « fixer ce qui est nécessaire », puis miser sur des mesures incitatives pour amener les gens à prendre les mesures requises pour atteindre cet objectif⁹¹. Un témoin a résumé comme suit la dynamique entre la réglementation et les programmes incitatifs :

86 *Ibid.*

87 *Ibid.*

88 ENVI (30 mai 2013) (Rick Bates, directeur général, Fédération canadienne de la faune).

89 Par exemple, voir ENVI (28 mai 2013) (Jim Brennan, directeur des affaires gouvernementales, Canards Illimités Canada), ENVI (2 mai 2013) (Siekaniec), ENVI (23 avril 2013) (Woodley), ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 23 mai 2013 (Andréanne Blais, biologiste, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec), ENVI (25 avril 2013) (Barrett) et ENVI (30 mai 2013) (Gratton).

90 ENVI (2 mai 2013) (Siekaniec).

91 ENVI (23 avril 2013) (Woodley).

La majorité du travail sur le terrain s'accomplit par des efforts de gestion à l'échelle locale, mais ceux-ci sont appuyés par des mesures et des programmes gouvernementaux, plus particulièrement lorsque ces programmes comprennent des incitatifs financiers. Par exemple, tant le gouvernement fédéral que le gouvernement de l'Ontario ont mis sur pied des programmes de financement pour les espèces en péril, une mesure qui assure un soutien indispensable aux efforts de conservation des habitats. Les pratiques de gestion exemplaires sont bonnes, mais elles ne sont généralement pas suffisantes pour mettre un frein au déclin des espèces en péril touchées par les perturbations de leur habitat. Il faut adopter des mesures gouvernementales normatives qui visent au-delà même du statu quo, en rétablissant les espèces⁹².

Le Plan national de conservation est peut-être l'instrument approprié pour stimuler la mise en place de programmes incitatifs novateurs à l'appui d'une réglementation qui favorise la conservation des habitats sur les terres privées.

Recommandation 4 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'investir dans les organismes de conservation donnant des résultats significatifs en matière de conservation, et d'établir avec eux des partenariats.

Recommandation 5 : Le Comité recommande que le Plan national de conservation soit un instrument approprié pour stimuler la mise en place de programmes incitatifs novateurs à l'appui d'une réglementation qui favorise la conservation des habitats sur les terres privées.

Recommandation 6 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec tous les ordres de gouvernement, l'industrie et les organismes privés de conservation à la mise en œuvre d'un programme national de biens et de services écologiques fondé sur des incitatifs pour les terres agricoles et forestières appartenant à des intérêts privés.

Recommandation 7 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'encourager l'intendance volontaire au moyen de ses programmes.

1. Terres humides

On a souligné l'importance de la conservation des terres humides tout au long des témoignages. Ainsi, afin de mieux comprendre les efforts actuels d'amélioration de la conservation des terres humides, le Comité a tenu deux réunions pour examiner précisément cette question.

Comme l'a appris le Comité, il existe différents types de milieux humides, comme les marais, les tourbières hautes, les marécages, les tourbières basses et les milieux

92 ENVI (25 avril 2013) (Barrett).

riverains⁹³. Tous ces milieux offrent un ensemble utile de « biens et services » écologiques, comme le filtrage des contaminants; ils contribuent aussi à réduire les inondations, l'érosion des sols et les écoulements de surface; de plus, ils conservent des réserves d'eau et rechargent l'eau souterraine⁹⁴. Les terres humides permettent également de s'adonner à des activités récréatives, comme la chasse et la pêche, en plus de séquestrer et de stocker efficacement le carbone⁹⁵.

Cependant, un peu partout au Canada, les terres humides sont menacées. Dans beaucoup de régions du pays, la perte de milieux humides a été très importante. Comme l'ont fait remarquer certains témoins, « [d]ans les basses terres du Saint-Laurent, qui se situent dans la région le long du fleuve Saint-Laurent, du Québec jusqu'en Ontario, les pertes de milieux humides sont de l'ordre de 45 %. Pour ceux qui restent, on parle d'une perte d'intégrité des milieux naturels de l'ordre de 65 %. [Dans le sud de l']Ontario [...], on parle de pertes de 68 % de milieux humides⁹⁶ ». Les Prairies ont aussi subi des pertes majeures,⁹⁷ et les milieux humides arctiques et boréals, dans le Nord du Canada, sont menacés en raison des changements climatiques⁹⁸.

Des témoins ont proposé au Comité diverses façons non seulement de réduire le rythme auquel on perd des terres humides, mais aussi de stopper ces pertes et même de regagner le terrain perdu. Beaucoup de leurs propositions ressemblent à des recommandations d'ordre général faites dans le présent rapport, mais quelques-unes portent précisément sur les milieux humides.

L'un des facteurs reconnu pour contribuer à la perte de milieux humides est le manque de reconnaissance de la valeur de ces terres aux yeux des Canadiens. Les zones humides sont souvent vues comme de « simples marécages⁹⁹ » et ne sont donc pas visées par des mesures de conservation. C'est la raison pour laquelle il faut sensibiliser le public à l'importance des milieux humides et changer « la conception que se fait la société de l'importance des milieux humides. Il faut que les gens sachent qu'il ne s'agit pas simplement de terres humides, et qu'elles procurent des avantages à l'ensemble de la société¹⁰⁰ ». À ce propos, un témoin a recommandé que le gouvernement établisse un cadre éducatif par l'entremise du développement d'un réseau de sensibilisation aux milieux humides de premier plan, d'un bout à l'autre du Canada¹⁰¹.

93 ENVI (28 mai 2013) (Abimbola Abiola, Olds College).

94 *Ibid.*

95 *Ibid.* (Guyn).

96 ENVI (23 mai 2013) (Blais).

97 ENVI (28 mai 2013) (Abiola).

98 ENVI (23 mai 2013) (Blais).

99 *Ibid.* (Marie-Christine Bellemare, chargée de projets, Conseil régional de l'environnement de Laval).

100 ENVI (28 mai 2013) (Guyn).

101 ENVI (23 mai 2013) (Blais).

Une autre suggestion faite au Comité vise l'actuelle Politique fédérale sur la conservation des terres humides, adoptée en 1991. Un témoin a déclaré que cette politique n'avait pas permis d'atteindre des objectifs normalisés en matière de conservation des milieux humides au Canada. Toujours selon ce témoin, la mise en œuvre d'un cadre assorti de grandes orientations précises permettrait aux provinces de se comparer entre elles pour ce qui est des travaux de conservation qu'elles accomplissent¹⁰².

D'autres idées ont également été proposées pour améliorer la conservation des terres humides au Canada, comme celle consistant à agir à l'échelle des bassins versants plutôt que de s'occuper de chaque milieu humide séparément¹⁰³, et à adopter une cible de réduction à zéro des pertes nettes de milieux humides¹⁰⁴. Enfin, on a insisté sur le fait que la gestion des terres humides serait bien meilleure si on commençait par identifier les milieux humides existants puis qu'on en assurait la surveillance. Pour ce faire, on a proposé la création d'un inventaire national complet des milieux humides¹⁰⁵ ainsi qu'un processus national de surveillance des milieux humides¹⁰⁶.

Recommandation 8 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec tous les ordres de gouvernement, les propriétaires fonciers et d'autres intervenants afin de mettre en place des mesures incitatives parallèlement à la réglementation afin de préserver et de restaurer les milieux humides.

2. Témoignages concernant la *Loi sur les espèces en péril*

Pendant les discussions et les comparaisons sur les différents moyens permettant d'appuyer le rétablissement des espèces en péril, un grand nombre de témoins ont indiqué ce qu'ils pensaient de la *Loi sur les espèces en péril* et ont présenté des suggestions en vue de l'améliorer. Même si la présente étude ne vise pas à recommander des changements à cette loi, le gouvernement trouvera sans doute utile le résumé ci-dessous des témoignages sur le sujet s'il vient à décider de présenter un projet de loi visant à modifier la *Loi* dans un avenir prochain.

102 *Ibid.* (Bellemare).

103 *Ibid.*

104 ENVI (28 mai 2013) (Siekaniec).

105 *Ibid.* (Guyn) et ENVI (23 mai 2013) (Bellemare et Guy Garand, directeur général, Conseil régional de l'environnement de Laval).

106 ENVI (28 mai 2013) (Abiola).

Les témoins avaient des points de vue différents sur la nécessité d'apporter des modifications, d'élaborer des politiques ou d'entreprendre une réforme réglementaire à l'égard de la *Loi sur les espèces en péril*¹⁰⁷. Certains témoins ont attribué les problèmes liés à la *Loi* au fait que celle-ci n'était en vigueur que depuis peu¹⁰⁸. D'autres témoins ont indiqué qu'il faudrait prévoir plus de ressources pour la mise en œuvre de la *Loi*¹⁰⁹, dont un qui a précisé que les fonds devaient servir à son application¹¹⁰. Les membres du Comité ont reçu un précis contenant 20 témoignages livrés devant le Comité durant son examen de 2009–2010 de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que 36 recommandations de modifications à cette loi. Le Comité note que la *Loi sur les espèces en péril* n'a pas été modifiée pour inclure les nouvelles dispositions de mise en œuvre de la *Loi sur le contrôle d'application des lois environnementales* de 2009, car le Comité l'étudiait quand celles-ci ont été édictées.

D'autres témoins ont indiqué de manière plus précise les aspects de la *Loi* qui, selon eux, devraient être mis en œuvre. Ils ont proposé la mise en place du mécanisme d'indemnisation¹¹¹, l'exécution d'analyses socioéconomiques pour tenir compte des intérêts autochtones¹¹² et l'élaboration d'une politique précisant ce que l'on entend par « protection efficace »¹¹³. Selon un des témoins, une telle politique devrait préciser qu'en plus des mesures de protection prévues dans la loi, les gestes posés volontairement peuvent permettre d'assurer une protection efficace¹¹⁴.

D'après plusieurs témoins, ce sont les dispositions de la *Loi sur les espèces en péril* favorisant l'intendance et la collaboration, par exemple les accords de conservation¹¹⁵, qui doivent être mises en application. Un témoin a proposé une solution

107 Par exemple, voir ENVI (30 avril 2013) (Mary Granskou, conseillère principale, Initiative boréale canadienne), ENVI (16 avril 2013) (Wareham et Stephen Hazell, conseiller principal en conservation, Nature Canada), ENVI (25 avril 2013) (Arne Mooers, professeurs en biodiversité, Département des sciences biologiques, Université Simon Fraser, à titre personnel), ENVI (9 mai 2013) (Sarah Otto, directrice, Centre de recherche en biodiversité, Département de zoologie, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel, et Jeannette Whitton, professeure agrégée, Département de botanique, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel), ENVI (18 avril 2013) (Louis), et ENVI (23 avril 2013) (Bonnett et Woodley).

108 ENVI (16 avril 2013) (Hazell), ENVI (25 avril 2013) (Mooers), et ENVI (9 mai 2013) (Whitton).

109 ENVI (7 mai 2013) (Cliff Wallis, vice-président, Alberta Wilderness Association) et ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 juin 2013 (Priscilla Gareau, directrice, Ambioterra).

110 *Ibid.* (Gareau).

111 ENVI (23 avril 2013) (Bonnett), ENVI (23 avril 2013) (Woodley), et ENVI (18 avril 2013) (Louis). Le chef Louis a laissé entendre que l'on devrait appliquer « l'ensemble des dispositions prévues par la *Loi* ». Il a donné l'exemple du mécanisme d'indemnisation qui est prévu dans la loi, mais qui n'est pas appliqué, au détriment de la bande indienne d'Osoyoos.

112 ENVI (18 avril 2013) (Louis).

113 ENVI (30 mai 2013) (Bates) et ENVI (23 avril 2013) (Bonnett).

114 *Ibid.* (Bates).

115 *Ibid.* (Gratton), ENVI (23 avril 2013) (Woodley), ENVI (18 avril 2013) (Peter Ewins, spécialiste principal, conservation des espèces, Programme de conservation de l'arctique, Fonds mondial pour la nature — Canada), et ENVI (30 avril 2013) (Lowe).

pour éliminer un obstacle nuisant à l'établissement d'accords de conservation, soit « la mise en place d'une organisation-cadre — comme une association d'agriculteurs — qui pourrait servir d'intermédiaire et présenter les ententes de conservation à chaque propriétaire foncier privé », ce qui, selon lui, « permettrait non seulement de faciliter l'adhésion des propriétaires fonciers à une entente, mais également de favoriser la conformité¹¹⁶ ». De l'avis d'un autre témoin, la prise de mesures, par exemple bien définir les termes « protection » et « protection efficace » d'un habitat essentiel, favoriserait « l'essor de programmes de conservation et de gérance innovateurs et efficaces en appui à la *Loi sur les espèces en péril*¹¹⁷ ». Des témoins ont proposé une autre solution de rechange aux accords de conservation : les « accords en matière d'exonération » utilisés aux États-Unis, qui sont semblables aux accords en matière de conservation, mais « permettent à un propriétaire foncier ou à un promoteur de projet de conclure avec une ONG une entente leur donnant l'assurance qu'ils ne seront pas tenus de mener des activités de gestion supplémentaires s'ils respectent les modalités de l'entente en question¹¹⁸ ».

Plusieurs témoins ont mentionné qu'il serait important de reconnaître les efforts déployés par les parties qui prennent des mesures de conservation des habitats, du moins de ne pas les poursuivre si du tort est fait par inadvertance aux espèces dont ils tentent de favoriser le rétablissement¹¹⁹. Personne ne s'entend sur la façon de procéder — utiliser d'autres dispositions de la *Loi* ou modifier celle-ci — pour établir un lien « entre les activités de conservation et d'intendance de l'industrie et les mécanismes de conformité prévus par la loi¹²⁰ ». On a fait remarquer que l'établissement d'un tel lien favoriserait la conclusion d'ententes¹²¹.

Des témoins ont critiqué les interdictions prévues dans la *Loi sur les espèces en péril* s'appliquant automatiquement à une espèce et à son habitat essentiel (espèces énumérées dans la *Loi* et habitats essentiels désignés). Selon un témoin, ces interdictions ne se sont pas avérées efficaces par le passé¹²². D'autres témoins sont allés jusqu'à dire qu'elles peuvent avoir un effet préjudiciable sur les espèces et les habitats dans certaines circonstances¹²³. Un témoin a décrit en quelques mots ces effets : « [S]i une espèce en péril est perçue comme étant un handicap pour le gestionnaire du territoire, elle continuera d'être en péril [...] si une espèce en péril se retrouve sur le terrain d'un grand éleveur, il

116 ENVI (30 mai 2013) (James Page, gestionnaire, Programme des espèces en péril, Fédération canadienne de la faune).

117 ENVI (23 avril 2013) (Bonnett).

118 ENVI (30 mai 2013) (Bates).

119 ENVI (18 avril 2013) (Ewins) et ENVI (30 mai 2013) (Jim Burpee, président-directeur général, Association canadienne de l'électricité).

120 *Ibid.*

121 ENVI (25 avril 2013) (Barrett).

122 ENVI (2 mai 2013) (Scarth).

123 ENVI (18 avril 2013) (Louis) et ENVI (30 avril 2013) (Lowe).

faut supposer que son responsable fait ce qu'il doit faire¹²⁴. » En l'absence de dédommagement, les interdictions mises en application sur les terres privées sont considérées comme une forme d'expropriation¹²⁵. On a dit au Comité que les interdictions ne devraient pas être automatiques : le propriétaire de la terre devrait être consulté avant qu'elles ne soient appliquées¹²⁶.

Des témoins ont également critiqué le caractère « normatif » de la *Loi sur les espèces en péril*. Selon certains, la *Loi* pourrait être améliorée en permettant aux organisations d'atteindre les résultats recherchés par d'autres moyens¹²⁷. Aux dires d'un témoin, les efforts déployés par le gouvernement pour pleinement satisfaire aux exigences normatives de la *Loi* se font aux dépens des vrais objectifs de la *Loi*, qui sont la protection des espèces et le soutien de leur rétablissement¹²⁸.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs témoins ont critiqué l'approche « espèce par espèce » prévue dans la *Loi*, laquelle, selon au moins un témoin, ajoute au coût d'application de la *Loi* et limite la possibilité d'adopter des approches fondées sur des écosystèmes « qui sont prometteuses d'une plus grande efficacité, de coûts moindres et de plus faibles incidences sur les usagers des terres¹²⁹ ». Un témoin a donné un exemple pratique montrant que l'approche par espèce ne convient pas : le tétras des armoises (un oiseau) et le renard véloce, deux espèces figurant sur la liste des espèces en péril, partagent le même habitat. Or, les renards mangent les oiseaux. Il faut donc tenir compte simultanément des besoins des deux espèces au moment de les réintroduire¹³⁰. Le Comité a appris que pour bien gérer des intérêts opposés, il faut protéger ou améliorer l'écosystème, qui pourra alors répondre aux besoins des espèces qui s'y trouvent¹³¹.

Enfin, plusieurs témoins ont plaidé en faveur de la prise en considération, de manière claire et soutenue, de facteurs socio-économiques dans toute la *Loi*, et plus particulièrement dans le cadre des stratégies de rétablissement¹³².

F. Comment le gouvernement fédéral peut accroître les efforts déployés en matière de conservation des habitats terrestres au Canada

La dernière question posée aux témoins dans le cadre de l'étude visait à déterminer ce que peut faire le gouvernement pour accroître les efforts déployés en

124 *Ibid.*

125 ENVI (2 mai 2013) (Scarth).

126 ENVI (23 avril 2013) (Bonnett).

127 ENVI (9 mai 2013) (Bleaney et Alex Furguson, vice-président, Politiques et environnement, Association canadienne des producteurs pétroliers) et ENVI (25 avril 2013) (Barrett).

128 ENVI (30 mai 2013) (Gratton).

129 *Ibid.*

130 Voir ENVI (16 avril 2013) (Ian Davidson, directeur général, Nature Canada).

131 Voir ENVI (30 avril 2013) (Farwell).

132 ENVI (30 mai 2013) (Hubert et Burpee). Voir aussi ENVI (18 avril 2013) (Louis).

matière de conservation des habitats terrestres au Canada. Le Comité a reçu de nombreuses suggestions, notamment celle consistant à établir un réseau national de zones protégées; offrir une certaine souplesse en ce qui concerne les mesures d'atténuation; créer des programmes incitatifs et élargir ceux en place; fournir des fonds; recueillir et transmettre de l'information; appuyer la planification de la conservation; conserver un rôle de chef de file; et terminer le Plan national de conservation.

1. Établir un réseau national de zones protégées

Les zones protégées établies et gérées par les gouvernements fédéral, provinciaux, et territoriaux forment le noyau des terres protégées au Canada et comprennent les parcs nationaux, les réserves nationales de la faune, les sanctuaires d'oiseaux migrateurs, les parcs provinciaux, les réserves écologiques et d'autres lieux semblables¹³³. Les parcs nationaux représentent un pourcentage important des terres protégées. Parcs Canada a établi un plan visant à élargir le réseau des parcs nationaux afin qu'il englobe des zones représentatives des 39 régions naturelles terrestres du Canada¹³⁴. Or, le réseau est seulement à 60 % terminé¹³⁵. Certains témoins recommandent au gouvernement fédéral de compléter la mise en place du réseau de parcs nationaux et de diriger un projet national afin d'établir un réseau national de zones protégées qui sera la pierre angulaire du Plan national de conservation¹³⁶.

2. Assouplir les mesures d'atténuation

Conformément au processus fédéral d'évaluation environnementale, pour obtenir l'approbation du gouvernement du Canada, le responsable du projet est souvent tenu de mettre en place des mesures d'atténuation¹³⁷. Un des témoins a proposé d'accorder plus de souplesse aux promoteurs de projets en leur permettant de mettre en place différents types de mesures d'atténuation ou de rétablissement, ou encore de créer un habitat ailleurs que sur les lieux physiques du projet¹³⁸. Il serait ainsi possible de tirer le maximum des fonds investis pour la création ou l'amélioration d'habitats¹³⁹. Les promoteurs pourraient ainsi « travailler plus étroitement avec les collectivités locales, y compris celles des Premières Nations, à établir les priorités locales et à collaborer à leur atteinte, ce qui aide également à favoriser l'acceptation sociale¹⁴⁰ ».

133 ENVI (26 mars 2013) (McLean).

134 Voir Parcs Canada, [Plan de réseau des parcs nationaux](#), 3^e édition.

135 Parcs Canada, [Parcs nationaux du Canada](#).

136 ENVI (23 avril 2013) (Woodley). Voir aussi ENVI (16 avril 2013) (Davidson).

137 Voir article 53 de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#), L.C. 2012, ch. 19.

138 ENVI (30 mai 2013) (Gratton).

139 *Ibid.*

140 *Ibid.*

Établir un système d'habitats de réserve est un autre moyen d'offrir plus de souplesse, et de nombreux témoins en ont parlé¹⁴¹. Dans un tel système, les promoteurs peuvent acheter des crédits pour réduire les répercussions de leurs projets sur le territoire. Les fonds ainsi recueillis peuvent servir à la création, à l'amélioration ou à la protection d'un habitat. Mis ensemble, les fonds issus de différents projets peuvent servir à financer des projets de conservation des habitats de plus grande envergure qui donneraient de meilleurs résultats que plusieurs projets disparates pris individuellement. Comme l'a indiqué un témoin, « l'avantage de ce système est qu'il offre une certitude aux promoteurs tout en créant des occasions de renforcer et d'appuyer les habitats essentiels les plus susceptibles d'avoir une valeur de conservation à long terme¹⁴² ».

Cependant, comme l'a souligné un témoin, il faut prendre soin de bien définir ce qui constitue un dédommagement pour la perte d'un type d'habitat dans une région donnée, car différents types d'habitats exercent différentes fonctions¹⁴³. Cette même personne recommande également de ne pas mettre trop l'accent sur le paiement d'un dédommagement pour la réalisation d'un projet, considérant qu'il est préférable d'éviter ou de réduire la perte d'un habitat¹⁴⁴.

3. Établir des programmes incitatifs et élargir ceux en place

La conservation des habitats sur les terres privées procure des biens et des services écologiques qui profitent à la population en général. Par conséquent, il est justifié d'utiliser des fonds publics — par l'entremise de programmes incitatifs ou sous forme de financement direct — pour aider les propriétaires fonciers à conserver les habitats sur leur propriété¹⁴⁵. Qui plus est, les mesures incitatives sont efficaces, comme l'ont signalé beaucoup de témoins. Comme l'a expliqué John Lounds, de Conservation de la nature Canada :

Notre capacité d'assurer une conservation efficace sur le terrain dépend d'une diversité de mesures incitatives gouvernementales. Qu'il s'agisse de crédits d'impôt pour dons de bienfaisance ou de la capacité d'égaliser les contributions versées dans un fonds fédéral, ces programmes sont essentiels pour encourager les Canadiens à contribuer à la protection de notre patrimoine naturel¹⁴⁶.

Un représentant d'Environnement Canada a décrit quelques programmes incitatifs du gouvernement dont le Ministère est particulièrement fier. Dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, des fonds sont accordés à des groupes pour la mise en place d'activités de protection ou de conservation des habitats

141 ENVI (25 avril 2013) (Barrett), ENVI (9 mai 2013) (Otto et Kleb), ENVI (23 mai 2013) (Bellemare), ENVI (30 mai 2013) (Bates), et ENVI (2 mai 2013) (Lounds).

142 ENVI (25 avril 2013) (Barrett).

143 ENVI (23 mai 2013) (Bellemare).

144 Voir *Ibid.*

145 ENVI (30 avril 2013) (Lowe).

146 ENVI (2 mai 2013) (Lounds).

d'espèces désignées comme étant en péril à l'échelle nationale. Le Programme des dons écologiques offre des avantages fiscaux aux propriétaires fonciers qui font don d'une terre ou d'un intérêt partiel à un organisme bénéficiaire admissible, lequel veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel y soient conservés à perpétuité.

Comme on le mentionne plus tôt dans le rapport, de nombreux témoins appuient la mise en place de nouveaux programmes incitatifs et l'élargissement de ceux en place, estimant qu'il s'agit d'un moyen efficace de favoriser la conservation des habitats sur les terrains privés. En outre, un témoin a comparé les paiements accordés au Canada et aux États-Unis, laissant entendre que le Canada devrait offrir plus¹⁴⁷.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada continue de mettre à profit le succès de programmes de conservation des terres privées, comme le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et le Programme des dons écologiques.

4. Fournir du financement

De nombreux témoins ont recommandé au gouvernement fédéral d'offrir du financement direct pour appuyer les efforts de conservation des habitats au Canada. Par exemple, un témoin a indiqué que le financement offert aux organisations non gouvernementales leur permettait « de recourir à leurs bénévoles pour contribuer à la conservation des habitats¹⁴⁸ ». Selon un autre témoin, une partie des fonds du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril devrait être réservée à l'agriculture et servir à financer des programmes qu'appuient les producteurs agricoles¹⁴⁹. Canards Illimités Canada recommande la création d'un fonds national pour la conservation des milieux humides de 50 millions de dollars par année, sous réserve de l'obtention d'un rapport de fonds de contrepartie de 1 pour 1 de la part des organisations non gouvernementales¹⁵⁰. Il a également été question d'offrir des subventions pour stimuler l'innovation en matière de conservation des habitats¹⁵¹.

Certains témoins ont également recommandé au gouvernement de prévoir un financement adéquat pour satisfaire aux obligations actuelles, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de *Loi sur les espèces en péril*¹⁵², et pour permettre au Service canadien de la faune et à Parcs Canada de compléter le réseau canadien de réserves fauniques et de parcs nationaux¹⁵³.

147 ENVI (30 mai 2013) (Bates).

148 ENVI (16 avril 2013) (Wareham).

149 ENVI (30 avril 2013) (Lowe).

150 Canards Illimités Canada, mémoire, 2 mai 2013, p. 8.

151 ENVI (30 mai 2013) (Bates).

152 *Ibid.* (Gratton).

153 ENVI (16 avril 2013) (Davidson).

Il a également été question du moment opportun du financement. Un témoin a recommandé qu'Environnement Canada communique avec les intéressés, dans un délai d'au plus cinq mois suivant la réception de leur demande, pour leur dire s'ils recevront des fonds dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et leur indiquer le montant accordé le cas échéant, en tenant « compte des caractéristiques intrinsèques du travail lié à la collecte des données de conservation qui doit se dérouler principalement au printemps et en été¹⁵⁴ ».

Recommandation 10 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mise sur le succès du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril en améliorant les objectifs de rendement et l'efficacité d'exécution de ce programme pour répondre aux demandes de financement.

5. Recueillir et transmettre de l'information

Le gouvernement fédéral mène et finance des projets de recherches touchant la conservation des habitats. Il recueille également des données et des informations sur le sujet, qu'il met à la disposition du public. Bien des groupes se fient aux connaissances et aux données du gouvernement pour établir leurs programmes et pratiques de conservation des habitats¹⁵⁵. De plus, le gouvernement met au point et préconise des pratiques exemplaires en matière de gestion qui sont adoptées par des entreprises de différents secteurs, y compris la foresterie, l'agriculture, les mines et l'énergie¹⁵⁶.

Des témoins appuyaient fortement la production et la communication de connaissances et de données par le gouvernement. Comme l'a expliqué un témoin, « la science employée dans l'intérêt général [...] est un investissement qui se justifie pleinement, car il contribue à la formulation de politiques éclairées et doit se voir reconnaître un rôle essentiel dans l'élaboration de notre politique en matière de conservation¹⁵⁷ ». Plusieurs recommandations ont d'ailleurs été formulées quant au rôle que peut jouer le gouvernement à cet égard.

Des témoins ont insisté à maintes reprises et de façon particulière sur l'importance des connaissances traditionnelles autochtones. À l'heure actuelle, le gouvernement acquiert certaines de ces connaissances et les applique dans le cadre de la *Loi sur les espèces en péril*. Un témoin a recommandé que l'on profite davantage des occasions d'appliquer et de communiquer les connaissances et les pratiques traditionnelles autochtones¹⁵⁸.

154 ENVI (6 juin 2013) (Gareau).

155 Par exemple, voir ENVI (30 avril 2013) (Fawn Jackson, directrice, Affaires environnementales, Canadian Cattlemen's Association).

156 ENVI (26 mars 2013) (McLean).

157 ENVI (9 mai 2013) (Whitton).

158 ENVI (18 avril 2013) (Louis).

Par ailleurs, le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan en matière de surveillance de l'environnement. La surveillance est essentielle, car elle permet de voir si les programmes sont efficaces et les objectifs atteints. Plusieurs témoins ont recommandé au gouvernement fédéral d'établir un système national de surveillance pour mieux comprendre ce qui se passe sur le territoire¹⁵⁹. En particulier, la Société pour la nature et les parcs du Canada recommande au gouvernement fédéral de piloter « la création d'un programme national de surveillance et de rapports concernant la santé des écosystèmes en lien avec notre système de zones protégées pour que les Canadiens puissent mieux comprendre l'état des habitats d'animaux sauvages au Canada¹⁶⁰ ».

Recommandation 11 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada se serve des connaissances et de l'expérience des Canadiens qui sont les plus près de la terre, comme les peuples autochtones, les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et l'ensemble du milieu de la conservation.

Recommandation 12 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'investir dans des travaux de recherche ciblés qui permettront d'améliorer les résultats en matière de conservation des habitats, et qu'il s'assure que les conclusions de ces travaux soient rendues publiques.

6. Appuyer la planification de la conservation des habitats terrestres

Pendant l'étude, l'importance de la planification à grande échelle de la conservation des habitats a souvent été soulevée. Que cet exercice se déroule dans le contexte de l'élaboration de plans stratégiques d'évaluation environnementale¹⁶¹, de plans régionaux de conservation¹⁶² ou de plans d'aménagement du territoire¹⁶³, on s'entendait pour dire que la planification à grande échelle peut être très utile, en particulier pour assurer des liens entre les habitats.

Dans la plupart des cas, ces plans relèvent de la compétence des provinces, comme l'ont confirmé les témoignages. C'est pourquoi plusieurs témoins ont recommandé au gouvernement fédéral de tout simplement appuyer l'élaboration de plans par d'autres administrations¹⁶⁴. Plus précisément, on a indiqué que le gouvernement fédéral pourrait, en guise de soutien, offrir son expertise et ses compétences techniques, ainsi que faciliter

159 Par exemple, voir ENVI (30 avril 2013) (Farwell).

160 ENVI (23 avril 2013) (Woodley).

161 ENVI (18 avril 2013) (Ewins).

162 ENVI (30 mai 2013) (Bates).

163 ENVI (23 avril 2013) (Woodley).

164 *Ibid.* et ENVI (30 avril 2013) (Granskou).

la participation des intervenants, des collectivités locales, agricoles et de ressources naturelles, des peuples autochtones et d'autres groupes à l'établissement de plans¹⁶⁵.

7. Conserver un rôle de chef de file

Un grand nombre de témoins ont demandé au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership en matière de conservation des habitats. Selon un témoin, le gouvernement fédéral pourrait faire de la conservation des habitats de la faune une priorité nationale, ce qui permettrait de « consolider l'appui local pour la conservation en sensibilisant les jeunes, en améliorant l'éducation sur la nature et sur le plein air, et en encourageant tous les citoyens à reconnaître la valeur de notre capital naturel, afin de faire de l'intendance une valeur clé et d'améliorer la connexion du public avec la nature et la faune¹⁶⁶ ».

Un autre témoin a déclaré qu'un « virage culturel important est nécessaire pour que l'on en vienne à comprendre et à accepter le lien entre notre bien-être et celui de la nature qui nous entoure¹⁶⁷ ». Le gouvernement fédéral pourrait faciliter ce virage et aider les Canadiens à le prendre¹⁶⁸.

D'autres témoins ont recommandé au gouvernement fédéral des mesures précises en matière de leadership : établir une vision et s'engager auprès des intervenants¹⁶⁹; fixer des mécanismes régulateurs pour l'exploitation des ressources et déterminer comment seront respectés les droits ancestraux et issus de traités¹⁷⁰; assurer une cohérence à l'échelle des provinces et des territoires et fournir des fonds¹⁷¹; fixer des objectifs ambitieux en matière de conservation des habitats¹⁷²; conserver les zones humides¹⁷³; et investir dans la conservation de grande envergure et dans la science¹⁷⁴.

8. Terminer le Plan national de conservation

La question du leadership en matière de conservation des habitats est liée à l'engagement du gouvernement fédéral à établir un plan national de conservation. Dans son rapport initial, le Comité recommandait l'élaboration du Plan et reprenait, en conclusion, une citation provenant de Canards Illimités Canada, qui défiait le

165 ENVI (23 avril 2013) (Woodley).

166 ENVI (7 mai 2013) (Quinney).

167 Voir ENVI (25 avril 2013) (Barrett).

168 Voir ENVI (16 avril 2013) (Ugarenko).

169 *Ibid.* (Wareham).

170 ENVI (18 avril 2013) (McNeely).

171 ENVI (2 mai 2013) (Siekaniiec).

172 ENVI (7 mai 2013) (Wallis) et ENVI (6 juin 2013) (Gareau).

173 ENVI (28 mai 2013) (Brennan).

174 *Ibid.* (Siekaniiec).

gouvernement du Canada de continuer à faire preuve d'un leadership et d'un soutien sans faille, y compris sur le plan du financement, en faveur de la création et de la mise en œuvre de ce plan¹⁷⁵. En établissant un plan national de conservation bien arrêté, le gouvernement fera savoir sans équivoque que la conservation des habitats est une priorité nationale.

En plus d'encourager le gouvernement à terminer au plus vite le Plan national de conservation¹⁷⁶, des témoins ont présenté des recommandations précises quant à son contenu. Une recommandation commune a été émise, à savoir que le plan devrait comprendre des cibles ou des objectifs chiffrés clairs, accompagnés d'engagements à long terme¹⁷⁷, et qu'il faudrait surveiller les progrès réalisés en vue de leur atteinte à l'aide de systèmes qui tiennent compte des gains et des pertes en matière d'habitats¹⁷⁸.

Il a également été question d'adopter à l'échelle nationale le principe « d'aucune perte nette » en ce qui concerne les habitats fauniques terrestres. Selon ce principe, les projets de développement seront étudiés afin de s'assurer qu'ils ne causent pas de dommage à l'habitat; si la perte d'un habitat est inévitable, un autre habitat doit être créé ailleurs. La Politique fédérale sur la conservation des terres humides, approuvée par le Cabinet en 1991, ainsi que la Politique de gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et des Océans comprennent une version de ce principe. Plusieurs témoins ont proposé d'importer le principe et de l'appliquer à la gestion à l'échelon fédéral de l'habitat de la faune terrestre¹⁷⁹. Puisqu'il n'est pas facile d'obliger les gens à créer un nouvel habitat terrestre, le principe pourrait être adapté au contexte terrestre en exigeant l'amélioration d'habitats terrestres pour remédier à la perte ou à la dégradation d'autres habitats¹⁸⁰.

Certains témoins sont allés encore plus loin, laissant entendre que l'on pourrait obtenir de meilleurs résultats si le Plan national de conservation reposait sur une approche visant à obtenir un gain net en matière d'habitats¹⁸¹. Afin d'atténuer la perte de terres humides, un témoin a recommandé que l'on restaure trois hectares de terres humides pour chaque hectare perdu¹⁸².

Le Plan national de conservation pourrait aussi servir à améliorer la coordination des activités de conservation des différentes administrations. Comme l'a expliqué un témoin, les provinces et les organismes de conservation élaborent aussi des plans de

175 ENVI, [Étude visant à présenter des recommandations concernant l'élaboration d'un plan de conservation nationale](#), troisième rapport, 1^{re} session, 41^e législature, juin 2012.

176 ENVI (16 avril 2013) (Ugarenko).

177 ENVI (30 mai 2013) (Bates).

178 Canards Illimités Canada, mémoire, 2 mai 2013, p. 7.

179 ENVI (16 avril 2013) (Davidson et Hazell).

180 Voir *Ibid.* (Wareham).

181 ENVI (2 mai 2013) (Lounds).

182 Canards Illimités Canada, mémoire, 2 mai 2013, p. 9.

rétablissement des espèces et des plans sur la biodiversité. Selon lui, si les gouvernements et les différents organismes collaboraient davantage, on éliminerait beaucoup de chevauchements et de dépenses et on éviterait les intérêts concurrents¹⁸³. En misant sur les partenariats, le Plan national de conservation est l'instrument tout indiqué pour atteindre cet objectif.

Recommandation 13 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler avec les partenaires qui le souhaitent, afin d'améliorer la coordination des activités de conservation entre les différentes administrations.

Recommandation 14 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de faire preuve de leadership dans la protection du riche patrimoine naturel du Canada en continuant d'étendre le réseau des parcs nationaux et en complétant le Plan national de conservation.

Recommandation 15 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec tous les ordres de gouvernement et d'autres intervenants à assurer l'exécution efficace des programmes de conservation des habitats partout au Canada.

CONCLUSION

La conservation des habitats sera au cœur du Plan national de conservation. Le gouvernement du Canada peut jouer un rôle de premier plan en faisant de la conservation des habitats une priorité nationale et en parachevant le Plan. Pour y arriver, le gouvernement fédéral ne peut agir seul, mais doit collaborer avec tous les ordres de gouvernement et mobiliser l'ensemble des intervenants pour amener les Canadiens à passer à l'action.

183 ENVI (16 avril 2013) (Ugarenko). Voir aussi ENVI (18 avril 2013) (Louis).

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Recommandation 1 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler avec différents ordres de gouvernement et intervenants, en reconnaissance du fait qu'ils possèdent des connaissances et ont un rôle clé à jouer à l'appui de la planification de la conservation des habitats, ainsi que de la diffusion et de l'application des pratiques exemplaires. 6**
- Recommandation 2 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada tienne compte, dans ses efforts de conservation des habitats, des efforts locaux et régionaux à ce chapitre et qu'il reconnaisse les pratiques de conservation des habitats adoptées par les entreprises et l'industrie canadiennes. 13**
- Recommandation 3 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada adopte une définition plus inclusive des « aires protégées » qui tienne compte de toutes les régions du Canada où les habitats d'espèces ont été efficacement conservés; et que le gouvernement du Canada travaille avec d'autres ordres de gouvernement, les propriétaires fonciers et d'autres intervenants à identifier les aires de conservation des habitats, et qu'il veille à ce que toutes ces aires protégées soient pleinement reconnues et prises en considération. 16**
- Recommandation 4 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'investir dans les organismes de conservation donnant des résultats significatifs en matière de conservation, et d'établir avec eux des partenariats..... 19**
- Recommandation 5 : Le Comité recommande que le Plan national de conservation soit un instrument approprié pour stimuler la mise en place de programmes incitatifs novateurs à l'appui d'une réglementation qui favorise la conservation des habitats sur les terres privées..... 19**
- Recommandation 6 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec tous les ordres de gouvernement, l'industrie et les organismes privés de conservation à la mise en œuvre d'un programme national de biens et de services écologiques fondé sur des incitatifs pour les terres agricoles et forestières appartenant à des intérêts privés. 19**
- Recommandation 7 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'encourager l'intendance volontaire au moyen de ses programmes..... 19**

| | |
|--|-----------|
| Recommandation 8 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec tous les ordres de gouvernement, les propriétaires fonciers et d'autres intervenants afin de mettre en place des mesures incitatives parallèlement à la réglementation afin de préserver et de restaurer les milieux humides. | 21 |
| Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada continue de mettre à profit le succès de programmes de conservation des terres privées, comme le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril et le Programme des dons écologiques. | 27 |
| Recommandation 10 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mise sur le succès du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril en améliorant les objectifs de rendement et l'efficacité d'exécution de ce programme pour répondre aux demandes de financement. | 28 |
| Recommandation 11 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada se serve des connaissances et de l'expérience des Canadiens qui sont les plus près de la terre, comme les peuples autochtones, les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et l'ensemble du milieu de la conservation. | 29 |
| Recommandation 12 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue d'investir dans des travaux de recherche ciblés qui permettront d'améliorer les résultats en matière de conservation des habitats, et qu'il s'assure que les conclusions de ces travaux soient rendues publiques. | 29 |
| Recommandation 13 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler avec les partenaires qui le souhaitent, afin d'améliorer la coordination des activités de conservation entre les différentes administrations. | 32 |
| Recommandation 14 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de faire preuve de leadership dans la protection du riche patrimoine naturel du Canada en continuant d'étendre le réseau des parcs nationaux et en complétant le Plan national de conservation. | 32 |
| Recommandation 15 : Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec tous les ordres de gouvernement et d'autres intervenants à assurer l'exécution efficace des programmes de conservation des habitats partout au Canada. | 32 |

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

| 41^e législature – première session | | |
|--|-------------|----------------|
| Organismes et individus | Date | Réunion |
| <p>Ministère de l'Environnement Robert McLean, directeur exécutif, Politique sur le programme de protection de la faune</p> <p>Parcs Canada Rob Prosper, directeur général, Établissement des aires protégées et conservation</p> | 2013/03/26 | 67 |
| <p>Fondation David Suzuki Bill Wareham, chef de projet scientifique</p> <p>Nature Canada Ian Davidson, directeur général Stephen Hazell, conseiller principal en conservation</p> <p>Habitat faunique Canada Len Ugarenko, président</p> | 2013/04/16 | 68 |
| <p>Assemblée des Premières Nations William David, analyste principal des politiques, Secteur de la gestion de l'environnement Byron Louis, représentant, Chef, Okanagan Indian Band</p> <p>Conseil des peuples autochtones des Maritimes Joshua McNeely, directeur général pour Ikanawtiket</p> <p>Fonds mondial pour la nature (Canada) Peter J. Ewins, spécialiste principal, conservation des espèces, Programme de conservation de l'arctique</p> | 2013/04/18 | 69 |
| <p>Première nation des Chipewyan d'Athabasca Larry Innes, conseiller juridique Lisa King, directrice, Société de relations avec l'industrie</p> <p>Fédération canadienne de l'agriculture Ron Bonnett, président</p> <p>Société pour la nature et les parcs du Canada Alison Woodley, directrice nationale de conservation</p> <p>Producteurs de grains du Canada Richard Phillips, directeur général</p> | 2013/04/23 | 70 |
| <p>À titre personnel Arne Mooers, professeur de biodiversité, Département des sciences biologiques, Simon Fraser University</p> | 2013/04/25 | 71 |

| Organismes et individus | Date | Réunion |
|---|-------------|----------------|
| <p>Conservation Halton Kim Barrett, écologiste terrestre principale</p> <p>Keystone Agricultural Producers Doug Chorney, président</p> <p>Saskatchewan Wildlife Federation Darrell Crabbe, directeur général</p> | 2013/04/25 | 71 |
| <p>Initiative boréale canadienne Mary Granskou, conseillère principale</p> <p>Canadian Cattlemen's Association Fawn Jackson, directrice, Affaires environnementales Bob Lowe, vice-président, Comité de l'environnement</p> <p>Office de protection de la nature de la rivière Grand Joe Farwell, agent administratif principal</p> | 2013/04/30 | 72 |
| <p>Delta Waterfowl Foundation Jonathan Scarth, vice-président principal</p> <p>Canards Illimités Canada Jim Brennan, directeur des affaires gouvernementales Greg Siekaniec, chef de la direction</p> <p>Conservation de la nature Canada Michael Bradstreet, vice-président, Conservation John Lounds, président Lisa McLaughlin, directrice de l'observance nationale en matière de conservation</p> | 2013/05/02 | 73 |
| <p>Alberta Wilderness Association Cliff Wallis, vice-président</p> <p>Canadian Business and Biodiversity Council Reginald Melanson, directeur général Luc Robitaille, président, Holcim Canada inc</p> <p>Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario Terry Quinney, directeur provincial, Service des pêches et de la faune</p> | 2013/05/07 | 74 |
| <p>À titre personnel Sarah Otto, directrice, Centre de recherche en biodiversité, Département de zoologie, University of British Columbia Jeannette Whitton, professeure agrégée, Département de botanique, University of British Columbia</p> | 2013/05/09 | 75 |

| Organismes et individus | Date | Réunion |
|--|-------------|----------------|
| <p>Association canadienne des producteurs pétroliers Bob Bleaney, vice-président, Relations extérieures Alex Ferguson, vice-président, Politiques et environnement David Pryce, vice-président, Opérations</p> | 2013/05/09 | 75 |
| <p>Association nucléaire canadienne Heather Kleb, présidente intérimaire</p> | | |
| <p>Conseil régional de l'environnement de Laval Marie-Christine Bellemare, chargée de projets Guy Garand, directeur général</p> | 2013/05/23 | 76 |
| <p>Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec Andréanne Blais, biologiste</p> | | |
| <p>Canards Illimités Canada Jim Brennan, directeur des affaires gouvernementales Karla Guyn, directrice de la planification de la conservation Greg Siekaniec, chef de la direction</p> | 2013/05/28 | 77 |
| <p>Olds College Abimbola Abiola, directeur de la recherche appliquée et chercheur principal</p> | | |
| <p>Association canadienne de l'électricité Jim R. Burpee, président-directeur général Dan Gibson, scientifique principal en environnement, Division Hydro Environnement, Ontario Power Generation Inc.</p> | 2013/05/30 | 78 |
| <p>Fédération canadienne de la faune Rick Bates, directeur général James Page, directeur, Programme des espèces en péril</p> | | |
| <p>Association des produits forestiers du Canada Mark Hubert, vice-président, Leadership environnemental Kate Lindsay, conseillère, Biologie de conservation</p> | | |
| <p>Association minière du Canada Ben Chalmers, vice-président, Développement durable Pierre Gratton, président et chef de la direction</p> | | |
| <p>Ambioterra Priscilla Gareau, directrice</p> | 2013/06/06 | 80 |

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

41^e législature – deuxième session

Organismes et individus

Conservation de la nature Canada

ANNEXE C

LISTE DES MÉMOIRES

41^e législature – première session

Organismes et individus

Ambioterra

Association canadienne des producteurs pétroliers

Association minière du Canada

Canards Illimités Canada

Conseil des peuples autochtones des Maritimes

Conseil régional de l'environnement de Laval

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Conservation Halton

Delta Waterfowl Foundation

Fédération canadienne de la faune

Fédération canadienne de l'agriculture

Fondation David Suzuki

Initiative boréale canadienne

ministère de l'Environnement

Mooers, Arne

Moran, Tom

Olds College

Otto, Sarah

Première nation des Chipewyan d'Athabasca

Producteurs de grains du Canada

Union internationale pour la conservation de la nature

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 80](#) de la 41^e législature, première session, et [réunions n^{os} 4, 5, 7, 8 et 9](#)) de la 41^e législature, deuxième session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Harold Albrecht

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE REPRÉSENTANT L'OPPOSITION OFFICIELLE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES HABITATS

Les députés néo-démocrates du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes tiennent tout d'abord à remercier la contribution des témoins qui ont comparu durant cette étude.

Même si nous sommes d'accord avec le contenu du rapport en général, nous croyons important de faire ressortir certains éléments qui enrichiraient le rapport.

Pour préserver et améliorer la biodiversité au Canada, il faudrait adopter une approche avant-gardiste; c'est la raison pour laquelle les néo-démocrates appuient l'élaboration d'un Plan national de conservation qui inclut l'élargissement du réseau des parcs nationaux. Cette approche novatrice prévoirait notamment un recours accru à l'Évaluation environnementale stratégique (EES) dans toutes les régions du pays, ce qui manque au régime fédéral d'évaluation environnementale actuel. Recourir davantage à l'EES permettrait de guider le processus décisionnel concernant la mise en valeur des ressources, et de mieux comprendre les effets cumulatifs sur les écosystèmes, tout en prenant en compte d'importants facteurs socioéconomiques. L'EES permet d'éclairer la planification de la conservation des habitats, en identifiant et prévoyant les dangers susceptibles d'altérer l'intégrité écologique.

La plus grande menace qui pèse sur nos écosystèmes ou le plus grand obstacle à la conservation des habitats, ce sont les changements climatiques. Il y avait un large consensus, parmi les témoins, à l'égard de la nécessité de relever le défi des changements climatiques afin de protéger notre biodiversité, mais aussi de concevoir des stratégies de conservation des habitats et de préservation de la biodiversité qui tiennent compte des modifications du climat.¹ Un témoin a proposé que le Comité entreprenne une étude sur l'impact des changements climatiques sur la diversité,² une proposition qu'appuie le NPD dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

¹ ENVI, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 16 avril 2013 (Len Ugarenko, président, Habitat faunique Canada), ENVI, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 18 avril 2013 (Peter Ewins, spécialiste principal, conservation des espèces, Programme de conservation de l'arctique, Fonds mondial pour la nature -- Canada) ENVI, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 25 avril 2013 (Arne Mooers, professeur de biodiversité, Département des sciences biologiques, Université Simon Fraser, à titre personnel), ENVI (25 avril 2013) (Doug Chorney, président, Keystone Agricultural Producers), ENVI, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 2 mai 2013 (Greg Siekaniec, chef de la direction, Canards Illimités Canada), ENVI, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 9 mai 2013, (Sarah Otto, directrice, Centre de recherche en biodiversité, Département de zoologie, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel)

² ENVI (25 avril 2013) (Mooers)

Durant l'étude, le Comité a recueilli des témoignages convaincants de représentants des Premières Nations. Ceux-ci portaient sur les façons dont les connaissances traditionnelles pourraient s'appliquer à la conservation des habitats, notamment à la préservation de l'intégrité écologique dans son ensemble, ainsi que sur la reconnaissance des différences qui existent entre la conservation des habitats et la conservation des espèces.³

Les néo-démocrates appuient les dispositions de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies relatives aux peuples autochtones et à leurs communautés. Ils croient que l'intégration des connaissances traditionnelles dans les pratiques de conservation doivent se faire au moyen d'un processus rigoureux de consultation des Premières Nations à l'étape de l'évaluation des projets, mais aussi dans le cadre de l'élaboration des lois environnementales et de la Stratégie fédérale de développement durable. Tout Plan national de conservation doit respecter les droits ancestraux, les issus de traités et reposer sur un dialogue constructif de nation à nation.

Les néo-démocrates n'appuient pas la recommandation 3 présente dans le rapport, qui recommande la modification de la définition des terres protégées adoptée à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Dans sa nouvelle interprétation, le gouvernement canadien modifie les règles du jeu à son avantage en acceptant que la prospection, l'exploration et l'extraction des ressources souterraines soit une partie intégrante de la conceptualisation des terres protégées.

Les néo-démocrates dénoncent la tentative d'élargissement de la définition qui améliorerait le positionnement du Canada même si les bases sont erronées, ne pouvant être comparées avec les autres pays signataires. Bref, nous percevons ses changements comme une façon de flouer les réelles cibles d'Aichi.

Enfin, le rôle des parlementaires est de veiller à la transparence et à l'obligation de rendre compte des dépenses gouvernementales. À ce propos, nous avons des inquiétudes au sujet du transfert de la responsabilité fédérale en matière de conservation, ainsi que de sommes importantes, à des organismes de conservation privés.

Dans l'état actuel des choses, les parlementaires ne sont pas en mesure de surveiller adéquatement comment ces fonds sont dépensés par les organismes privés, et ne disposent pas non plus de moyens suffisants pour évaluer l'efficacité des initiatives menées.

³ ENVI, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 18 avril 2013 (chef Byron Louis, représentant la Bande indienne d'Okanagan, Assemblée des Premières Nations).

Loin de nous l'idée de dénigrer de quelque façon que ce soit le travail accompli par les organismes de conservation privés – au contraire –; nous recommandons simplement que l'argent des contribuables soit dépensé de manière aussi transparente que possible. En outre, ce financement ne peut remplacer le rôle important du gouvernement fédéral au chapitre de la conservation.

Qui plus est, la réduction des fonds accordés aux ministères qui jouent un rôle essentiel dans la protection et la remise en état des habitats ont donné lieu au démantèlement systématique des capacités scientifiques du Canada. En l'absence d'activités de recherche et de surveillance minutieuses, il s'avère extrêmement difficile, voire impossible, d'évaluer l'état des écosystèmes naturels ou de déterminer si les programmes de conservation produisent les résultats attendus.

Un véritable Plan national de conservation reconnaîtrait l'interdépendance entre les écosystèmes aquatiques et terrestres, et prévoirait des mesures législatives renforcées pour garantir la protection des deux. Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les pêches*, à la *Loi sur la protection des eaux navigables* et à la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que l'abrogation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ont créé d'énormes failles dans les systèmes de protection des écosystèmes et des habitats au Canada; il faut remédier à la situation sans tarder et renforcer les lois le plus rapidement possible.

